

# ACTU DU PRESIDENT N°53 JUIN 2020

President.national@unc.fr

*La lettre du président-national de l'UNC*



## LE MOT DU PRESIDENT

Chers Présidents et amis,

Nous venons de vivre une « étrange période » avec un virus tenace et mortel, qui semble toutefois peu à peu s'éloigner, même s'il convient de rester vigilant. Nous revenons doucement et prudemment à un mode de vie « normal » en retrouvant une liberté à laquelle nous avons consentis à renoncer.

Il importe maintenant de tirer les enseignements de cette phase particulière et peut-être de revoir notre façon de fonctionner. Outre la souplesse et l'adaptation dont chacun a dû faire preuve pour durer, nous avons été conduits à constater que le numérique, terme générique qui nous fait parfois peur, est une voie à cultiver impérativement. Aussi, laissons-nous apprivoiser par ces technologies informatiques, très souvent conviviales et faciles de manipulation, notamment les applications type « zoom » « skype » ou autre, qui permettent de dialoguer ... et de continuer à faire vivre nos associations.

A Paris, le siège national n'a jamais cessé son activité grâce au télétravail, certes plus ou moins bien vécu selon les salariés. En tout état de cause, c'est en quelque sorte une opération vérité que nous allons devoir prendre en compte.

Compte-tenu des circonstances, nous n'avons pas pu respecter notre calendrier et nos rendez-vous statutaires, et j'ai consulté les 30 administrateurs nationaux pour pendre leur avis quant à l'avenir. Je dois vous avouer qu'au pays des 246 variétés de fromages, leurs réponses ne m'ont pas permis de dégager des convergences significatives. Pour autant, l'évolution actuelle de la situation sanitaire, plutôt favorable, devrait nous permettre, sans insulter l'avenir, d'acter les dates envisagées au début du confinement, à savoir :

- Un bureau national le vendredi 4 septembre à Paris
- Un conseil d'administration le samedi 5 septembre à Paris
- L'assemblée générale annuelle le samedi 10 octobre à Paris, au cercle national des armées.

Toutefois, il me semble raisonnable d'attendre encore un peu (22 juin ?) avant de prendre une décision après consultation du conseil d'administration. Vous serez donc informés début juillet.

Je constate qu'au niveau national, l'ONAC VG a décidé de reprendre les réunions « physiques », le 17 juin pour la commission permanente et le 2 juillet pour le conseil d'administration.

Toutefois, nous étudions la possibilité de débiter notre prochain CA en ayant recours à la visioconférence « intramuros » en nous divisant, en trois ou quatre groupes répartis dans les locaux du siège. L'objectif de cette démarche, à vocation pédagogique, serait d'expérimenter la

convivialité et la facilité d'utilisation des différentes applications de ce type (skype zoom ou autres). Puis, nous pourrions repasser en « configuration » classique pour la suite de cette réunion.

Au cours de l'AG, nous aurons comme chaque année de nombreuses motions à adopter et surtout, en application des statuts rénovés, procéder à un renouvellement complet du conseil d'administration (27 membres !). A la fois pour gagner du temps, et rendre le déroulement totalement incontestable et ne pas mettre en danger les membres de l'AG chargés du dépouillement (source de contamination éventuelle), il nous faudra sans doute recourir au vote électronique. Cela a un coût mais paraît incontournable au vu des circonstances.

Si malheureusement l'épidémie se réactivait, suscitant de nouvelles contraintes de la part du gouvernement, on peut penser que celui-ci prendrait de nouvelles ordonnances autorisant les associations, à titre dérogatoire, à utiliser les télé-systèmes existants (audio pour le CA et visio pour l'AG). Dans cette hypothèse, nous nous reconfigurerons ...

Bon courage à tous !

Hervé Longuet  
Président-national

## AGENDA

- ☛ **Jeudi 11 juin** : réunion du G 12, présidée par Mme Darrieusecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées en audioconférence.
- ☛ **Mercredi 17 juin** : réunion de la commission permanente de l'ONACVG.
- ☛ **Jeudi 18 juin** : journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.
- ☛ **Jeudi 2 juillet** : réunion du conseil d'administration de l'ONACVG.

## ACTUALITES

### ➔ La rédaction du règlement intérieur est en cours d'achèvement

Malgré cette période de confinement, saluons la qualité du travail réalisé par le groupe chargé de la rédaction du nouveau règlement intérieur, animé par le secrétaire national adjoint. Cela a nécessité un engagement personnel dont je prends toute la mesure. Ce règlement intérieur doit encore faire l'objet d'échanges, de modifications, d'améliorations afin d'être en mesure de le proposer à l'approbation de la future AG. Ensuite, il devra être validé par le ministère de l'Intérieur. Le règlement intérieur doit être la description des modalités et des moyens mis en œuvre pour appliquer les statuts, ni plus, ni moins. En aucun cas, il ne doit se substituer aux statuts, encore moins en modifier les règles ou rajouter d'autres dispositions. Pour autant, ce n'est pas un « règlement de discipline générale », il se doit d'être court et concis au risque de faire perdre au conseil d'administration toute liberté d'action.

### ➔ Élections municipales... suite !

Une grande partie des maires élus en mars dernier sont maintenant aux commandes. Les autres seront installés début juillet au plus tard. Interlocuteur privilégié de notre association, notamment pour l'organisation des cérémonies commémoratives et la mise à disposition de locaux ou l'octroi de subventions, les nouveaux maires bien souvent ne connaissent pas l'UNC ! Pour y remédier, saluons l'excellente initiative de l'UNC 56 qui a rédigé une lettre -type mise à la disposition de toutes ses associations locales pour qu'elles l'adressent au maire de leur commune ou lui remettent en mains propres, ce qui est encore mieux !

Ce modèle de lettre est en cours de diffusion à toutes les autres associations départementales ... Il n'y a pas de honte à s'inspirer des idées des autres et je souhaite que toutes les initiatives locales, dans tous les domaines, puissent être partagées ...

## ➔ Report des promotions de l'ordre national du Mérite

En raison du contexte sanitaire, le gouvernement a annoncé le 13 mai dernier que les promotions de l'ordre national du Mérite, traditionnellement publiées en avril et en mai, ont été reportées au second semestre.



Les deux promotions militaires annuelles seront normalement regroupées et publiées au mois d'octobre.

Les deux promotions civiles annuelles, celles notamment qui concernent le monde combattant, devraient également être regroupées et comprendre une part importante de personnes investies dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19. Selon nos informations, ces promotions devraient être repoussées au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il en serait de même pour les promotions de la Légion d'honneur.

Les promotions publiées à cette date comprendront les promotions du 15 mai et du 15 novembre pour l'ordre national du Mérite et du 14 juillet et 1<sup>er</sup> janvier pour la Légion d'honneur. Les croix du millésime 2020 de la ministre et de la secrétaire d'État seront donc honorées en une seule fois pour l'ONM et la LH. L'ordre national du Mérite est par essence même la décoration qui permet de récompenser les mérites distingués d'anciens combattants assumant une responsabilité associative (président, vice-président, secrétaire ou trésorier) au niveau départemental depuis de nombreuses années et les porte-drapeaux. Or, cet ordre a déjà fait l'objet de mesures défavorables notamment une forte réduction des contingents annuels en janvier 2018. Nous resterons donc particulièrement vigilants sur cette question.

Le siège national vous tiendra informé de toute évolution sur ce sujet sensible. Lisez-par conséquent attentivement les brèves d'*UNCINFOS* consacrées à cette question, et surtout rediffusez à vos adhérents !

## ➔ Au sujet du défilé 14 juillet ...

Pour des raisons sanitaires et compte-tenu des incertitudes qui demeurent, la présidence de la République a pris la décision de supprimer cette année le défilé militaire, le 14 juillet prochain sur les Champs-Élysées. A la place, une cérémonie militaire se tiendra place de la Concorde, en comité restreint, un « *dispositif resserré ramené à 2.000 participants et environ 2.500 invités* ». La cérémonie inclura néanmoins un défilé aérien. Les unités représentées seront principalement celles engagées dans la lutte contre le Covid-19 au sein de l'opération *Résilience* (service de santé des armées, régiment médical, équipages des aéronefs ayant transporté patients et matériels, spécialistes de la décontamination du 2<sup>e</sup> régiment de dragons, et.). Un hommage sera également rendu au personnel soignant. Courant avril, sur proposition de l'UNC 92, j'avais adressé à la ministre des Armées un courrier exprimant toute notre solidarité avec nos frères d'armes actuellement engagés dans l'opération *Résilience* et j'avais suggéré que ces personnels soient particulièrement mis en l'honneur lors du prochain 14 juillet ...



Cette décision, une première depuis la fin de la seconde guerre mondiale, suscite commentaires, critiques ou déception. Cela est légitime et se comprend aisément.

Toutefois, au-delà de réactions épidermiques, peut-être n'est-il pas inutile de s'interroger ?

Après des mois de confinement et alors que l'Ile-de-France est encore une zone rouge avec toutes les contraintes et restrictions que cela impose à ceux qui y vivent et y travaillent, était-ce raisonnable de concentrer dans une promiscuité incontournable pour l'hébergement et les répétitions, les 4 à 5000 défilants auquel il faut ajouter le personnel organisateur, celui chargé de la logistique et de la sécurité ?

Était-il raisonnable de permettre à la foule de faire abstraction de toute distanciation sociale sur les trottoirs des Champs-Élysées et dans les tribunes ?

Ou alors de faire défiler les troupes sur une avenue désertée ?

Imagine-t-on le spectacle des plus hautes autorités de l'État, des corps constitués, des ambassadeurs et autres personnalités masqués dans la tribune officielle ?

Que n'aurait-on pas dit ou dénoncé si, à la suite du défilé, nous avions appris la découverte de nouveaux cas de Covid-19 ?

Le général gouverneur militaire de Paris, responsable de l'organisation du défilé, a proposé, comme c'est son rôle, plusieurs options et le chef de l'État a choisi. On peut évidemment ne pas partager cette décision mais il convient de le faire en appréciant objectivement le « pour » et le « contre ».